



Association loi 1901
27 rue du Pilat
42410 Pélussin
06 42 65 32 16
contact@artpilat.com / www.artpilat.com

Les professionnels Métiers d'Art désirant adhérer à la MAP comme membres actifs, constituent un dossier complet, avec les éléments indiqués dans le règlement Intérieur, ci-dessous et le présentent au Conseil d'Administration, qui décidera par la suite de l'adhésion.

Un chèque au montant de la cotisation, est à adresser avec le dossier de candidature.

Ceux qui le souhaitent peuvent adhérer comme membre bienfaiteur, notamment ceux qui souhaitent soutenir nos projets, ou participer à une action, sans pouvoir s'impliquer dans le fonctionnement quotidien de l'association.

Rappel des Statuts concernant les adhésions
ARTICLE 6 - Les membres

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation volontaire d'un montant supérieur à celui de la cotisation annuelle.

Sont membres actifs ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée par l'assemblée générale et de participer à la vie de l'association: par sa présence aux réunions et sa participation aux commissions.

Le montant de la cotisation est fixé annuellement et porté au règlement intérieur.

Règlement Intérieur

Toute demande d'admission devra donner lieu à une demande écrite, accompagnée du formulaire-type renseigné ainsi que de l'acquittement de la cotisation annuelle.

Le formulaire d'adhésion comprendra en particulier les rubriques suivantes :

- Identité du professionnel entrant et identification de la raison sociale de son activité.

- Lieu d'exercice de l'activité sur le territoire du Parc du Pilat et ses communes limitrophes, adresse, ainsi que toutes coordonnées (postales, téléphoniques, télécopie, adresse internet...).

·Nature de l'activité et principales caractéristiques de l'outil de production (équipements de production).

·Matière(s) ouvrée(s) entrant dans la production, nature et apparence des familles de production : joindre photographies de votre travail par mail si possible.

·Justificatifs du statut professionnel : inscription au registre correspondant à la nature de l'activité. (Chambre de Métiers, Maison des Artistes, Professions Libérales : fournir le justificatif d'inscription à l'URSSAF)

·Parcours et expérience professionnelle.

·Motivation de l'adhésion.

·Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 30 € minimum.

Toute demande d'admission sera soumise à l'approbation du Conseil d'administration.

Précisions du Règlement intérieur au sujet des adhérents, membres d'honneurs :

Les professionnels qui suspendent leur activité momentanément pour des raisons de santé ou de maternité sont considérés comme des membres d'honneur.

FORMULAIRE D'ADHESION

Je souhaite être :

· Membre Actif ··

· Membre d'Honneur · Membre Bienfaiteur

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Tél1:

Tél2 :

Mail:

Lieu d'exercice de l'activité :

Nature de l'activité et principales caractéristiques votre outil de production :

Matières ouvrées :

Parcours et expériences professionnelles :

Statut professionnel :

Motivation de l'adhésion :

Comment pensez-vous vous investir dans la vie de l'association MAP ?
(Réponse à joindre sur papier libre si besoin)

Montant de la cotisation annuelle minimum 30 euros.

Date :

Signature précédée de la mention lu et approuvé
Joindre au dossier toutes les pages parafées.